



## Aménagement de poste

-----  
Par Mouchie15

Bonjour. J'ai fait appel à un avocat pour plusieurs problématiques dont le non respect d'aménagement de poste en lien avec une RQTH. L'avocat n'ayant répondu à aucune de mes questions depuis un semestre, ce qui a entraîné des conséquences graves aux plans administratifs et financiers j'ai mis fin à notre convention.

Or je sais que l'avocat a échangé avec son confrère représentant mon employeur au sujet de mes aménagements de poste, mais il ne m'a jamais rendu compte de la teneur de ces échanges. J'hésite à prendre un nouvel avocat compte tenu de la gestion désastreuse de mon dossier.

Je souhaiterais donc savoir:

- si l'avocat a le droit de conserver des informations me concernant alors que j'ai interrompu sa mission? Je précise que je lui réclame ces infos depuis des mois.
- si je dois demander la restitution de mon dossier à cet avocat qui se propose de m'adresser à un de ses confrères, ce que bien sûr je refuse car la confiance est rompue?
- dois-je informer mon employeur du fait que cet avocat ne me représente plus, ou puis je temporiser jusqu'à décider si oui ou non je prends un nouvel avocat?

D'avance, un grand merci de vos lumières. Cordialement.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

- si l'avocat a le droit de conserver des informations me concernant alors que j'ai interrompu sa mission? Je précise que je lui réclame ces infos depuis des mois.  
Votre avocat aurait dû vous communiquer les informations qu'il aurait éventuellement obtenues. Mais il a le droit de garder des archives, oui.

- si je dois demander la restitution de mon dossier à cet avocat qui se propose de m'adresser à un de ses confrères, ce que bien sûr je refuse car la confiance est rompue?  
Demandez à votre (ancien) avocat une copie intégrale de votre dossier. C'est votre droit et c'est indispensable pour votre nouvel avocat. Vous pourrez demander à votre nouvel avocat d'appuyer votre demande si besoin.

- dois-je informer mon employeur du fait que cet avocat ne me représente plus, ou puis je temporiser jusqu'à décider si oui ou non je prends un nouvel avocat?  
C'est à vous de voir, mais votre employeur sera considéré de bonne fois s'il envoie des documents à votre avocat. Je pense qu'il sera moins compliqué de jouer franc-jeu que de courir après votre ancien avocat pour avoir des informations.

Comme les délais peuvent être de plusieurs mois, je vous conseille dès maintenant de saisir le bâtonnier pour lui expliquer vos problèmes avec votre avocat et lui demander d'intervenir :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14724]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14724[/url]

Il a notamment le pouvoir de réduire le montant des honoraires d'un avocat fautif à la demande du client. Dans votre cas, s'il est prouvé que le travail n'a pas été fait correctement, il pourra ordonner le remboursement de tout ou partie des honoraires, en plus de tirer les oreilles de son confrère.

Une petite remarque : si en face il y a un avocat, il est mieux d'en avoir un vous aussi. Il n'est pas évident d'affronter seul un avocat sauf à bien maîtriser le droit du domaine concerné.

-----  
Par Mouchie15

Je vous remercie infiniment , Isadore, pour la clarté de vos explications et conseils. J'ai des problèmes de santé et suis exténuée d'avoir eu à courir après mon avocat tout en étant noyée dans les mêmes difficultés aujourd'hui. Aussi ne suis-je pas sûre d'avoir la force de saisir le bâtonnier, même si ces pratiques devraient être dénoncées. cordialement .